



Conseil économique et social

Distr. générale
5 avril 2005
Français
Original: anglais/français

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Reprise de la session de 2005
9-20 mai 2005

Rapports quadriennaux (1999-2002) présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social*

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Asian Centre for Organization, Research and Development	2
2. Association des médecins d'Asie	5
3. Caritas Internationalis	8
4. Fédération internationale de l'ACAT – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture . . .	10
5. Association latino-américaine pour les droits de l'homme	15

* La version originale des rapports présentés par des organisations non gouvernementales n'est pas revu par les services d'édition.



1. Asian Centre for Organization, Research and Development

(Statut consultatif spécial accordé en 1999)

Buts et objectifs

L'Asian Centre for Organization, Research and Development œuvre en faveur du développement socioéconomique à l'échelon national. Elle s'appuie sur du personnel compétent et est enregistrée en Inde depuis avril 1983 en tant qu'organisation non gouvernementale sans but lucratif, au titre de la loi sur les sociétés (1860). Elle vise à contribuer à la mise en valeur des ressources humaines et à améliorer l'efficacité des organisations. Elle entend en outre faciliter la participation au changement des organisations et des collectivités (tant urbaines que rurales) et les évolutions durables en leur sein. Elle œuvre au service de divers groupes et organisations, toutes catégories socioéconomiques confondues, des plus démunies aux plus riches. Le Centre effectue des recherches au niveau local et mène des études sur les modes d'organisation, en veillant à aménager les ressources et à mettre en œuvre des projets de développement visant à établir des modèles. Il offre aussi des services de consultant, assure la formation de divers groupes cibles ayant différentes capacités d'apprentissage, qu'il s'agisse d'utilisateurs du Centre ou de décideurs, et dispense un enseignement à distance au profit de nombreuses organisations non gouvernementales. Le Centre se consacre en particulier au développement rural et urbain, à l'environnement, à la gouvernance et à la santé. Il a récemment commencé à œuvrer dans le domaine des droits de l'homme.

Présentation

Après avoir obtenu le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social, le Centre a participé aux manifestations suivantes :

- a) Sommet socioéconomique, groupe de travail de l'Asie et du Pacifique (*Asia Pacific Caucus*) : présentation sur le processus interactif destiné aux grands groupes et visant à faciliter la participation au changement;
- b) Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »;
- c) Sommet mondial pour le développement social : présentation du modèle créé par le Centre pour lutter contre la pauvreté.

Le Centre a aussi participé à la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et à la Commission des droits de l'homme (2002), et il a présenté des exposés sur les droits économiques, sociaux et culturels, l'administration de la justice, la prévention de la discrimination et la protection des minorités, les droits civils et politiques et les droits de l'homme et le terrorisme. Sous l'égide d'organismes des Nations Unies, il a également mené à bien des projets sur la gestion des déchets solides, l'analyse des tâches et le travail de bureau, et l'environnement.

**Participation à des conférences en rapport avec les travaux
du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires (1999-2002)**

1999 : Pendant la première année suivant l'obtention du statut consultatif spécial, le Président du Conseil d'administration et le Président-Directeur général ont participé au Sommet socioéconomique (New York, novembre).

2000 : Le 14 mars, M^{me} Sarla Gopalan, membre du Conseil des Gouverneurs, a participé activement au groupe de travail de l'Asie et du Pacifique à New York, où elle a présenté le processus interactif destiné aux grands groupes et visant à faciliter la participation au changement, domaine de spécialisation du Centre. Elle a expliqué comment ce processus pouvait être mis en œuvre dans différents contextes, au profit d'organisations comme de collectivités. Ce processus a été élaboré et appliqué pour diverses organisations (avec ou sans but lucratif) ainsi que pour favoriser le changement dans les villes et le développement social. Le Président du Conseil d'administration et le Président-Directeur général ont aussi participé au Sommet mondial pour le développement social (New York, 3-14 avril). Le 6 avril, le Centre a présenté aux organisations non gouvernementales présentes et aux représentants de l'ONU l'un de ses modèles, destiné à permettre à des familles d'échapper à la pauvreté, avec un budget inférieur à 50 dollars. Ce projet pilote avait été couronné de succès en Inde (présentation réalisée au Siège de l'ONU, à New York).

M^{me} Sarla Gopalan a aussi participé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », au Siège de l'ONU (New York, 5-9 juin).

2001 : Le Président du Conseil d'administration, le Président-Directeur général et deux membres associés (soit quatre personnes) ont participé à la cinquante-troisième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Genève, 30 juin-17 août) et présenté des exposés sur :

- a) Les droits économiques, sociaux et culturels;
- b) L'administration de la justice;
- c) La prévention de la discrimination et la protection des minorités.

2002 : Le Président du Conseil d'administration et le Président-Directeur général ont participé activement à la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme (Genève, mois d'avril) et sont intervenus sur les thèmes suivants :

- a) Droits économiques, sociaux et culturels;
- b) Droits civils et politiques;
- c) Droits de l'homme et terrorisme.

Ils ont également participé à la cinquante-quatrième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Genève, 29 juillet-16 août), ainsi qu'aux délibérations sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités.

**Coopération avec les organes et les institutions spécialisées
des Nations Unies**

Au cours de la période considérée, le Centre a collaboré avec des organes et des institutions spécialisées des Nations Unies en Inde afin de mener à bien les projets évoqués ci-après, et il a présenté des rapports détaillés :

- 1) Programme PNUD/Banque mondiale pour l'eau et l'assainissement, Asie du Sud, initiative concernant la gestion des déchets solides à Kuppam, État d'Andhra Pradesh, février 1992;
- 2) Programme PNUD/Banque mondiale pour l'eau et l'assainissement, Asie du Sud, étude sur la gestion des déchets solides à Bhartpur, Rajasthan, mars 1999;
- 3) Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAD) : étude sur l'analyse des tâches et le travail de bureau, août 1999;
- 4) Programme PNUD/Banque mondiale pour l'eau et l'assainissement, Asie du Sud, projet pilote visant à faciliter l'amélioration de la gestion des déchets solides à Kuppam, Andhra Pradesh, février et juillet 2000;
- 5) PNUD, amélioration de la qualité de l'environnement, octobre 2001.

2. Association des médecins d'Asie

(Statut consultatif spécial accordé en 1995)

L'Association des médecins d'Asie est une organisation non gouvernementale sans but lucratif et non sectaire, qui s'efforce de promouvoir la santé et le bien-être des personnes démunies. Elle a été créée le 1^{er} août 1984 à Okayama (Japon). À l'heure actuelle, le réseau de l'Association regroupe 30 sections locales et 14 grands bureaux de projets dans le monde. Elle vise à contribuer à la paix dans le monde en dispensant des soins médicaux d'urgence et en offrant des programmes de développement à long terme visant à répondre aux besoins et priorités à l'échelon local. Fondée sur le principe de « *sogo-fujo* », terme japonais signifiant « entraide », l'Association encourage la création de partenariats internationaux pour que tous les êtres humains cohabitent pacifiquement dans le monde. Un récapitulatif des projets mis en œuvre par l'Association en collaboration avec les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies au cours des quatre dernières années (1999-2002) figure ci-après :

– **Djibouti** (soins et assistance aux réfugiés à Djibouti)

La présence de l'Association en Afrique remonte à 1993, dans le sillage des arrivées de réfugiés somaliens et éthiopiens à Djibouti. Elle continue de jouer un rôle clef dans les camps de réfugiés d'Ali Addé et de Holl-Holl (Djibouti), où elle est le seul agent de réalisation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le secteur sanitaire. Conformément à l'accord conclu en 1994 entre le Haut Commissariat, l'Office national d'assistance aux réfugiés et aux sinistrés et l'Association, cette dernière met en œuvre des programmes médicaux et sanitaires complets en faveur des réfugiés. L'équipe médicale comprend deux médecins expatriés qui participent activement au programme quotidien ainsi qu'au programme de renforcement des capacités du personnel médical local et des bénévoles.

– **Angola** (intervention d'urgence en faveur de l'hôpital provincial de M'Banza Congo)

En août 2000, l'Association a été chargée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'aider l'hôpital provincial de M'Banza Congo à mener à bien ses travaux de rénovation et à offrir des services médicaux à la population locale, notamment aux personnes déplacées. Le projet était axé sur quatre domaines d'activités : renforcer les capacités du personnel hospitalier; distribuer et contrôler les médicaments essentiels et les équipements médicaux; organiser des activités en rapport avec les soins de santé primaires; rénover et entretenir les installations provisoires de base, concernant notamment l'eau, l'assainissement et l'électricité. Le projet de l'Association comprenait aussi un programme mené avec le FNUAP, destiné à former les infirmières de l'hôpital spécialisées dans les soins de maternité à la médecine de la procréation et aux principales maladies. Dans le domaine des soins de santé primaires, l'Association a travaillé avec l'UNICEF pour approvisionner les populations et les éduquer dans le domaine de la nutrition.

*Services des urgences et du traitement de la trypanosomiase
à l'hôpital provincial de M'Banza Congo*

L'Association a collaboré avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur un autre projet mené en Angola pendant 10 mois (de juin 2001 à mars 2002), dans le but exprès de venir en aide aux services des urgences et de traitement de la trypanosomiase de l'hôpital provincial de M'Banza Congo. Tout en fournissant des médicaments et des équipements médicaux à ces services, l'Association a aussi contribué à les renforcer en organisant une formation destinée aux professionnels de la médecine locaux et dispensée par les médecins-experts appartenant à l'équipe multinationale de l'Association. Afin de promouvoir le dépistage précoce de la trypanosomiase, l'Association, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a effectué des campagnes de dépistage à M'Banza Congo, capitale de la province, et à Noqui, ville située à la frontière de la République démocratique du Congo.

– **Kosovo, Serbie-et-Monténégro** (programme de réorganisation de l'hôpital)

Pendant les années troublées ayant suivi l'éclatement de la Yougoslavie, ce territoire a subi de profondes transformations dans de nombreux secteurs sociaux. Pendant l'été 1999, l'Association a lancé son projet d'aide médicale d'urgence, pour aider les réfugiés de retour d'États voisins. En novembre 2001, le programme de réorganisation de l'hôpital a officiellement débuté, sous la direction du PNUD et avec l'Association comme partenaire de réalisation. L'Association a travaillé en étroite collaboration avec le PNUD pour améliorer la qualité des services de santé dispensés dans quatre centres de santé de la famille situés dans les municipalités de Prizren, Peje-Pec, Albana et Istoq/Istok. L'Association a aussi travaillé avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Ministère de la santé pour mettre en œuvre le programme de spécialisation de la médecine de la famille, dans le cadre des travaux visant à renforcer les compétences des professionnels de la santé au Kosovo.

– **Myanmar** (faire évoluer les comportements pour prévenir le VIH/sida)

La propagation inéluctable de l'épidémie de VIH et ses répercussions désastreuses sur l'existence sous tous ses aspects sont devenues un grave problème social de l'époque contemporaine. Pour faire face à cette situation inquiétante, l'Association a lancé des projets de prévention du VIH/sida dans plusieurs pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud, et obtenu des résultats notables. En raison de ses conditions géographiques et sociales, la région sèche du centre du Myanmar est potentiellement menacée. L'Association a commencé d'examiner cette question avec des partenaires tels que l'UNICEF et le Ministère de la santé. À la fin de l'année en cours, avec l'appui du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Association mènera plusieurs activités de conseil et d'éducation et prendra d'autres mesures pour prévenir la propagation du VIH/sida, en s'attachant en premier lieu à faire évoluer les comportements.

– **Népal** (projet mis en œuvre par l'Association au Népal oriental pour offrir des soins hospitaliers et de santé primaire aux réfugiés bhoutanais)

Au Népal, l'Association a commencé ses opérations à Damak, à l'est du pays. Construit en 1992 pour les réfugiés bhoutanais, le centre de soins de santé secondaires de l'Association fonctionne comme un centre hospitalier accrédité qui dispense des services médicaux aux réfugiés et à la population locale. En 2001,

L'Association a renforcé le service de chirurgie de l'hôpital en y envoyant une équipe chirurgicale et en améliorant les services offerts. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aide l'Association à mettre en œuvre dans cet hôpital le programme destiné aux réfugiés. En outre, le Haut Commissariat a confié à l'Association la réalisation d'un projet qui, depuis 2001, vise à dispenser des soins de santé primaires à 100 000 réfugiés bhoutanais dans les sept camps de Jhapa et dans les districts voisins. Les réfugiés bhoutanais ont bénéficié de soins de santé généraux et on leur a notamment administré des suppléments nutritionnels.

Phase (faire progresser la santé primaire grâce à l'autonomisation durable)

Afin d'aider les Népalais à lutter contre la pauvreté, l'ONU a lancé un programme consacré à la promotion de la femme et à l'équité du traitement des deux sexes. En septembre 2000, l'Association a lancé, en collaboration avec le PNUD dans le cadre de son projet pour le développement participatif des districts, un projet éducatif dans les domaines de la santé, des soins liés à la maternité et des programmes d'alphabétisation destinés aux femmes, dans les zones rurales du district de Rupandehi.

– **Pakistan** (camps de réfugiés afghans de Mohammad Kheil et Latif Abad)

Les bénéficiaires de nos projets au Pakistan étaient des réfugiés afghans appartenant à diverses minorités de pays voisins. Certains de ces réfugiés sont dans le pays depuis plus de 20 ans. D'autres y sont arrivés après les événements du 11 septembre 2001 et les attaques aériennes qui ont suivi en Afghanistan, qui ont contraint la population à se déplacer dans le pays. Pour prendre en charge ces réfugiés, l'Association, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, travaille depuis 2001 dans les deux camps de réfugiés de Mohammad Kheil et Latif Abad, dans les secteurs de la santé et de la nutrition. Tout en assurant une surveillance sanitaire auprès des réfugiés, l'Association offre des services de consultations externes par l'intermédiaire d'une unité chargée de la santé de base, mise en place dans ces camps. Outre ces services, l'Association a mis en œuvre un système d'orientation destiné aux réfugiés, auquel participent 12 autres camps de la région.

– **Volontaires des Nations Unies au Kenya, en Zambie et au Honduras**

L'Association, pour contribuer à la promotion du volontariat dans le cadre des programmes de développement, a envoyé quatre de ses employés au Kenya, en Zambie et au Honduras au cours des quatre dernières années. Ces Volontaires des Nations Unies ont bénéficié de subventions conjointes des Volontaires des Nations Unies, de l'Agence japonaise de coopération internationale et de l'Association.

L'année prochaine, l'Association fêtera son 20ième anniversaire. Le Conseil d'administration souhaiterait à cette occasion exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont collaboré pour défendre les causes humanitaires. L'ONU et ses institutions, en particulier, ont été ses partenaires les plus solides, et leur coopération et leur assistance lui ont été précieuses pour réaliser ses projets. L'Association continuera de tout faire pour donner corps à son slogan, qui est d'assurer « une meilleure qualité de vie pour un avenir meilleur ».

3. Caritas Internationalis

(Statut consultatif général accordé en 1999)

Description : Caritas Internationalis est une confédération de 163 organisations catholiques de secours, de développement et de service social, présentes dans 198 pays et territoires (prière de noter : les chiffres ci-dessus sont à compter du 1^{er} juillet 2003, après l'Assemblée générale de Caritas Internationalis).

Caritas Internationalis (CI) est une confédération d'organisations catholiques consacrées au développement, à l'assistance humanitaire et aux services sociaux. CI entretient des liens directs avec la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNESCO, ONUSIDA, l'UNICEF et l'Organisation internationale du Travail (liste spéciale). Son siège social est situé au Vatican, mais elle a des bureaux à Genève et à New York. CI suit de près les travaux du Conseil de sécurité, de même que ceux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Elle a participé activement à chacun des comités préparatoires qui ont conduit à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies chargée d'examiner la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (Copenhague+5), qui s'est tenue à Genève. Elle a participé de même à tout le processus menant à la Conférence internationale sur le financement du développement, à Monterrey (Mexique), en 2002. À Genève, CI participe depuis plusieurs années aux sessions de la Commission des droits de l'homme. Par ailleurs, au moins une 20aine de ses organisations membres sont des agences d'exécution ou des partenaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du PAM. CI a également des représentants accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne et à l'UNESCO.

En octobre 2002, à l'invitation de M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Secrétaire général de Caritas Internationalis, M. Duncan MacLaren, a participé au *deuxième Forum international sur le développement social*, à New York. Sa présentation a porté sur le développement social sous l'angle de la dignité humaine et du rôle de la société. Il a également parlé de la construction de la paix et de la réconciliation, de même que des rapports entre le commerce et le développement social. Il a enfin appelé à la mise en place d'un conseil économique et social.

Le 27 juin 2000, à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue à Genève (Copenhague+5), CI a lu une déclaration commune avec le réseau de Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE), qui s'intitulait « *Achieving Greater Social Justice* » (Instaurer davantage de justice sociale).

Comme dans le cas de Copenhague+5, Caritas Internationalis a participé à chacun des *comités préparatoires de la Conférence internationale sur le financement du développement*. CI a pris la parole en session plénière à plusieurs reprises, avec le réseau CIDSE et d'autres organisations. CI et CIDSE ont également organisé des manifestations parallèles durant les pauses, offrant ainsi aux délégués l'occasion de participer à des tables rondes (sur la gouvernance mondiale et sur la dette des pays pauvres).

Caritas Internationalis a aussi participé, mais à un niveau moins important, à la *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et*

l'intolérance qui y est associée (Durban, septembre 2001) et au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, août 2002).

À la *Commission des droits de l'homme* (Genève), ces dernières années, CI a pris la parole ou diffusé de l'information à propos de la situation des enfants iraqiens, des enfants soldats de Sierra Leone, de la situation humanitaire en Palestine et du trafic d'êtres humains.

Par ailleurs, CI et ses membres ont entretenu une correspondance avec le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, en particulier pour lui exprimer leur soutien au Consensus de Monterrey et l'appuyer dans sa volonté de fournir un soutien adéquat au suivi de la Conférence de Monterrey.

En septembre 2002, CI a pris part à la *Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien*. Elle prépare actuellement sa participation à celle de septembre 2003.

Comme mentionné ci-dessus, plusieurs membres de CI servent d'agences d'exécution pour le PAM. CI a pris part aux consultations de 2002 entre le PAM et la société civile. Les dirigeants de CI et du PAM se réunissent au moins une fois par an.

Parallèlement à ce travail, CI entretient également des liens avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), et au cours des quatre dernières années, plusieurs rencontres ont eu lieu avec du personnel de ces deux institutions. La gouvernance mondiale, la faim, la justice économique, les enjeux liés à la paix, le sida (CI et ONUSIDA ont récemment renouvelé un mémorandum d'accord, approuvé également par le Saint-Siège) et le trafic des êtres humains, figurent parmi nos priorités durant la période 2003-2007, de même, bien entendu, que l'aide humanitaire.

4. Fédération internationale de l'ACAT – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture

(Statut consultatif spécial accordé en 1995)

Existence et buts de la Fédération internationale de l'ACAT (FIACAT)

Créée en 1987, la Fédération internationale de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) est fondée sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et entend s'opposer, partout dans le monde et par tous les moyens appropriés légaux, à la torture et aux autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et aux exécutions capitales. La FIACAT a reçu le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social en 1995. Auparavant, elle et ses principales associations nationales collaboraient déjà aux colloques et séminaires d'experts visant à ce que l'ONU se dote peu à peu de moyens pour lutter contre le fléau de la torture et ses causes, parmi lesquels le Comité contre la torture et le Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture. Depuis, elle s'est aussi fortement impliquée dans le groupe de travail qui a élaboré le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adopté par l'Assemblée générale le 18 décembre 2002.

Composition et répartition géographique

En tant que fédération internationale, la FIACAT regroupe des associations à caractère national dont les buts s'avèrent compatibles avec ses statuts.

Fin 2002, elle comptait 21 associations affiliées et 6 autres en cours d'affiliation. Elle est également en contact avec des correspondants dans divers pays du monde.

Direction internationale

Basée à Paris, la FIACAT est présidée depuis novembre 1998 par M. Patrick Byrne, de nationalités britannique et française. Son bureau international comprend, outre le Président, des membres de nationalité burkinabè, canadienne, centrafricaine, suisse et française.

Indépendance

La FIACAT est indépendante de tout gouvernement et organisation partisane, ainsi que des institutions religieuses. Elle est financée par les cotisations des associations affiliées et par des dons. Ponctuellement, elle peut bénéficier d'une subvention ou d'une aide en nature pour un projet international (colloque, session de formation) de la part d'un État, de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies, de fondations et d'organisations chrétiennes.

Commissions nationales des droits de l'homme

Certaines de ses associations affiliées se sont impliquées, pour leur domaine de compétence, au sein de la commission nationale des droits de l'homme de leur pays.

**Participation aux travaux du Conseil économique et social
et de ses organes subsidiaires et à d'autres réunions des Nations Unies**

Commission des droits de l'homme

Chaque année, la FIACAT participe à ses sessions et contribue à ses travaux par des déclarations écrites et orales sur les points thématiques et géographiques de l'ordre du jour qui se rapportent à la torture et aux exécutions capitales.

Citons comme principales contributions, en plus d'autres déclarations conjointes ou orales :

2000 : « Abolition de la peine de mort » (E/CN.4/2000/NGO/107);

« Torture et détention à propos du Brésil et du Congo » (E/CN.4/2000/NGO/138)

2001 : « Ratification de la Convention contre la torture » (E/CN.4/2001/NGO/181);

« Torture et détention à propos de la Tchétchénie (Fédération de Russie) et des Moluques (Indonésie) » (E/CN.4/2001/NGO/180);

2002 : « Terrorisme et torture » (E/CN.4/2002/NGO/144);

« Invitations permanentes » (E/CN.4/2002/NGO/111);

– « Torture et détention à propos de la RDC et du Cameroun » (E/CN.4/2002/NGO/143).

La FIACAT coopère également étroitement avec le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, avec le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, avec le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des défenseurs des droits de l'homme. Elle leur envoie des informations, fait connaître leurs appels et leur rapport annuel. Elle a aussi contribué, via l'ACAT Brésil, à la préparation de la mission du Rapporteur spécial sur la torture au Brésil, en 2000.

Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme

La FIACAT participe ponctuellement à ses sessions et suit attentivement ses travaux sur les points à l'ordre du jour qui se rapportent à la torture et aux exécutions capitales. Elle est très attachée à cet aréopage d'experts de tous horizons, dont l'indépendance et l'objectivité permettent de les tenir informés, sans a priori ni parti pris, des situations graves constatées par notre réseau associatif.

**Comité contre la torture, Comité des droits de l'homme,
Comité des droits de l'enfant**

La FIACAT suit attentivement les travaux de ces comités et la parution des rapports périodiques des gouvernements. Elle collabore avec les experts des comités et assiste aux séances publiques chaque fois qu'elle ou ses associations affiliées disposent d'informations susceptibles d'aider le Comité concerné dans l'examen des rapports des États. Elle suit, par l'intermédiaire des ACAT, la mise en œuvre des recommandations des comités sur le terrain.

En 1999, la FIACAT a apporté des éléments contradictoires quant aux rapports périodiques présentés par le Luxembourg et le Mexique au Comité contre la torture.

En 2001, l'ACAT France, affiliée à la FIACAT, a alerté le Comité contre la torture au cas d'un ressortissant algérien résidant en France et en instance d'expulsion.

En 2002, la FIACAT a transmis des observations à la Convention relative aux droits de l'enfant, à propos du rapport périodique présenté par l'Espagne, au Comité contre la torture concernant les rapports présentés par le Luxembourg et la Suède, et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques au sujet du rapport présenté par le Togo.

Groupe de travail chargé d'examiner le projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

La FIACAT a participé activement aux sessions et travaux du Groupe, jusqu'à sa dernière session, et accompagné ensuite le processus d'adoption avec la coalition d'organisations non gouvernementales qui soutenait le projet. Ce projet de système de visite des lieux de détention par des mécanismes nationaux et un mécanisme international (le futur Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants) est soutenu depuis ses origines, dans les années 70.

La FIACAT, forte de son expérience de collaboration avec le Comité européen pour la prévention de la torture et de peines ou traitements inhumains ou dégradants, se prépare d'ores et déjà à aider les futurs mécanismes visiteurs à accomplir efficacement leur mission. Des sessions de formation ont déjà été organisées au sein de notre réseau associatif.

Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale (Rome, 1998)

La FIACAT, après s'être pleinement investie au sein de la coalition d'organisations non gouvernementales qui a œuvré avant et pendant la Conférence pour qu'enfin soit décidée la création d'une cour pénale internationale permanente et que ses statuts soient adoptés, continue de suivre de près les travaux de mise en place effective de la cour pénale internationale.

Elle sensibilise les ACAT au fonctionnement de cette nouvelle institution et les incite à être en relation avec leur gouvernement pour que les instruments de ratification soient déposés (s'ils ne l'ont pas encore été) et que les dispositions du Statut soient transposées dans le droit interne.

Coopération avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies

Les ACAT en Afrique sont en rapport avec l'agence du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ont reçu le soutien de celui-ci pour certaines de leurs activités.

Autres activités connexes

Actions en vue de la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies

Citons des travaux considérés comme prioritaires :

- Résolution 53/105 de l'Assemblée générale relative aux travaux préparatoires visant la création de la cour pénale internationale : voir ce qui précède
- Conférence diplomatique sur la création d'une cour criminelle internationale (Rome, 1998);
- Résolution 52/149 de l'Assemblée générale (12 décembre 1997) sur la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture : la FIACAT mène, en lien avec d'autres organisations non gouvernementales et la Coalition des organisations non gouvernementales internationales contre la torture, une campagne pour la ratification universelle de la Convention contre la torture et les déclarations relatives à ses articles 21 et 22. Elle invite les ACAT à célébrer le 26 juin dans leur pays;
- Résolution 2002/38 de la Commission des droits de l'homme relative au projet de protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, faisant suite à bien d'autres et à la Déclaration finale de la Conférence mondiale des droits de l'homme (Vienne, juin 1993);
- Résolution 2002/77 de la Commission des droits de l'homme sur la question de la peine de mort. Membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort, la FIACAT est particulièrement attentive à l'application de cette résolution. Plusieurs actions sont entreprises dans ce sens (lettres à des gouvernements, opérations de sensibilisation, notamment).

Consultations et coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Secrétariat de l'ONU

La FIACAT entretient des relations avec le Haut Commissariat et fournit des informations aux fonctionnaires. Quand un bureau du Haut Commissariat existe dans un pays où il y a une ACAT, celle-ci entretient également des relations avec lui (au Cameroun, au Mexique ou encore en République démocratique du Congo).

En 2000, l'ACAT Canada a recueilli 60 000 signatures pour sa campagne sur l'exploitation sexuelle des enfants. La pétition avait pour but de soutenir les efforts déployés en faveur de l'adoption du protocole à la Convention des droits de l'enfant sur la question. Quelques représentants de l'association et 12 élèves se sont rendus à Genève pour remettre ces signatures au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

La FIACAT fait part des besoins de financement au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture ou soutient ces besoins, notamment ceux de centres de soins spécifiques mis en place par des ACAT avec d'autres associations : Programme d'assistance intégrale aux survivants de la torture (PAIST) au Mexique et au Brésil, Trauma Center au Cameroun, Centre Primo Levi en France. Préparation de documents ou d'autres matériaux à la requête du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, ou du Secrétariat de l'ONU.

- Autres exemples d'activités consultatives et substantielles, y compris une assistance financière reçue de ou apportée aux Nations Unies, collaboration sur le terrain, partenariat lors de réunions, séminaires, études, etc.

Depuis 1996, la FIACAT organise, en collaboration avec l'Université catholique d'Afrique centrale et l'Institut des droits de l'homme de Lyon (France) un cycle biennal à l'intention des formateurs et acteurs africains dans le domaine des droits de l'homme, qui se déroule en Afrique (Yaoundé, Cotonou, Dakar, etc.). Une première session est consacrée à des cours et ateliers pratiques, dont un enseignement sur les mécanismes onusiens de protection des droits de l'homme et un atelier sur le rôle des organisations non gouvernementales au sein de l'ONU. Elle se poursuit par la réalisation parrainée de projets intersessions. Une seconde session porte sur l'évaluation des projets et un bilan collectif. Ce programme d'éducation et d'enracinement des droits de l'homme en Afrique bénéficie du soutien du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment sous la forme de documentation. En août 2002, la FIACAT a organisé un séminaire international à Dakar, sur le thème « Cultures africaines et lutte contre la torture ». À cette occasion, un atelier sur l'ONU était proposé aux participants. La FIACAT donne régulièrement des informations sur les activités de l'ONU dans son bulletin « FIACAT Infos », dans les études approfondies qu'elle publie sur les droits de l'homme, ou encore dans son rapport annuel d'activités, ainsi que dans les manuels de ses sessions de formation. Le « Courrier de l'ACAT France » fait également état des travaux et résolutions de l'ONU. En outre, le site Internet de la FIACAT présente les différents instruments juridiques internationaux se rapportant au mandat de l'association, ainsi que les différents organes des Nations Unies avec lesquels elle collabore.

5. Association latino-américaine pour les droits de l'homme

(Statut consultatif spécial accordé en 1987)

Le principal objectif de l'Association latino-américaine pour les droits de l'homme est de promouvoir et de défendre les droits de l'homme en Amérique latine et dans les Caraïbes. À cette fin, elle s'efforce de diffuser des initiatives en faveur de la paix et d'œuvrer pour faire appliquer efficacement les traités internationaux ou régionaux qui imposent aux États de respecter les droits de l'homme. Elle s'attache en priorité à : promouvoir et faire connaître les droits consacrés dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que les mécanismes en place pour assurer leur protection; enquêter sur les situations de violation des droits individuels, selon les termes et conditions prévus par son statut, les évaluer et intervenir le cas échéant; soutenir et coordonner les activités mises en oeuvre en faveur des organisations nationales et régionales d'Amérique latine pour les droits de l'homme.

Principaux programmes et projets (1999-2002)

Projet « Initiative pour l'Amazonie »

Ce projet vise à faire connaître les villages autochtones d'Amazonie et à sensibiliser le reste du monde au risque que courent certains de ces villages de disparaître. En outre, il est urgent de protéger l'environnement dans cette région, car si l'Amazonie disparaissait, l'espèce humaine et la planète entière en subiraient les désastreuses conséquences. Le projet suit cinq lignes d'action, fondées sur une stratégie de communication visant le plus grand nombre de destinataires possible.

The Amazon News Agency : agence de presse qui cible les médias du monde entier, pour couvrir tous les événements qui se produisent au quotidien en Amazonie. Elle informe directement l'ensemble des villages et des organisations autochtones.

Le magazine *Amazon Initiative* : parution bimensuelle qui offre à un large lectorat des réflexions et des analyses sur les principales questions d'intérêt pour les habitants de la région, en particulier les villages autochtones.

Les programmes radiophoniques *The Voices of all Lives* : programmes destinés à servir de guides de communication, afin que les organisations autochtones travaillent sur les sujets de leur choix et puissent mettre en place leurs activités. Élaborés dans trois langues et trois dialectes autochtones (anglais, portugais, espagnol, cofán, quechua et shuar).

Le site Web (<www.iniciativaamazonica.org>) : site conçu pour faciliter l'accès de tous à des informations générales ou spécialisées sur des sujets essentiels pour les villages autochtones et les organisations d'Amazonie.

Mentionnons aussi l'encyclopédie des villages autochtones de l'Amazonie, parution de grande qualité qui offre de nombreux renseignements sur la démographie, l'histoire, les conflits, la vision du monde et l'iconographie et comporte des photographies de plus de 300 villages d'Amazonie.

Projet pour la promotion et la protection des droits fondamentaux dans les villages autochtones de la région colombo-équatorienne de l'Amazonie

Dans les régions colombiennes de l'Amazonie, la population qui ne se bat pas et les villages autochtones sont victimes de meurtres, de massacres et de harcèlement. Déplacements forcés et affrontements armés sont leur lot quotidien. Les jeunes sont mobilisés de force. L'économie se développe par le biais de cultures illicites, ce qui entraîne poursuites et trafic de stupéfiants. Les zones sont soumises à la fumigation et à des mesures de contrôle qui font obstacle à l'approvisionnement et à la mobilité de la population et de ses biens dans les zones autochtones, où une lutte se livre pour le contrôle des territoires et des populations.

Dans ce contexte, l'Association met en œuvre ce projet pour contribuer à protéger la vie, les territoires, les cultures, les collectivités, leurs dirigeants et les organisations.

Ce projet est mis en œuvre en Colombie et en Équateur, dans les régions de l'Amazonie, de Caquetá, de Guainía, de Guaviare, de Putumayo et de Vaupes (Colombie), et de Sucumbios, d'Orellana et de Nueva Loja (Équateur). Les régions prioritaires sont celles de Putumayo et la zone frontalière avec l'Équateur.

Projet de défense des droits fondamentaux des femmes privées de leur liberté en Équateur

À partir de 1999, l'Association, en coopération avec l'Ambassade des Pays-Bas, a enquêté sur la situation des femmes privées de leur liberté en Équateur. Cette enquête a été menée dans cinq villes (Quito, Tulcan, Quevedo, Machala et Loja). Le projet visait à présenter une proposition exhaustive sur des politiques utiles concernant les établissements pénitentiaires, afin que les pouvoirs publics élaborent un plan intégral prenant en compte le système pénitentiaire.

Cette enquête a été longue, car il fallait examiner la situation des femmes ayant des problèmes d'ordre pénal. Les réparations obtenues dans des cas de violations flagrantes ont influencé le déroulement du projet. À moyen terme, on a obtenu que les pouvoirs publics compétents élaborent une politique dans le domaine pénitentiaire.

Nous effectuons également une évaluation des violations des droits fondamentaux des femmes emprisonnées dans des centres de détention provisoire. Une proposition a été élaborée pour mettre en place un système permettant d'entamer des poursuites en justice dans le cas de telles violations. Cette proposition a été transmise pour être appliquée dans le Département de la défense de la ville de Quito, à titre de projet pilote.

Une double formation était prévue : l'une pour les équipes chargées des enquêtes, et l'autre pour les professionnels du système pénitentiaire ainsi que pour les femmes privées de leur liberté.

Des résultats ont été obtenus pour chaque ville, et ils permettront de formuler des propositions pour les pouvoirs publics et la société civile, tenant compte des réalités locales et de la nécessité d'appliquer des politiques identiques à l'échelon national.

Exercice et respect des droits économiques, sociaux et culturels des femmes Shuar à Morona Santiago – Équateur

Depuis 1999, l'Association s'attache à permettre aux femmes appartenant au peuple Shuar de jouir de leurs droits, au sein de la famille, de la collectivité et des organisations. Étant donné qu'il faut trouver des moyens de mettre durablement en valeur les ressources humaines, on a analysé la situation avec les femmes de la collectivité, afin de parvenir à instaurer des cadres économiques viables, respectueux de la vision du monde de ces femmes et de leurs connaissances de l'économie. Ainsi, une microentreprise administrée par des femmes shuar a été créée pour produire et commercialiser des plantes aromatiques ayant des vertus médicinales et des condiments déshydratés.

Les travaux qu'a menés l'Association dans la région pendant les quatre années précédant l'élaboration de cette proposition ont permis d'établir un processus de qualité. On s'est efforcé de créer de bonnes conditions de vie et de mettre à disposition des matériaux permettant de faire appliquer l'intégralité des droits fondamentaux des femmes Shuar, en tant que sujets de droit et membres d'une collectivité ancestrale.

D'un point de vue stratégique, ce projet est important pour les femmes Shuar car il est bien intégré dans les processus locaux de discussion et d'analyse portant sur le développement. Il a été articulé de manière réfléchie avec les pouvoirs locaux et les organismes de coopération. Ses perspectives et la méthode de travail sont prises en compte dans la définition du développement politique local, et cette expérience devrait être renouvelée dans d'autres régions.

Programme de formation aux droits de l'homme destiné aux fonctionnaires

Ce programme est une initiative de l'Association, et il découle des accords internationaux. Depuis plus de huit ans, il est exécuté auprès de plusieurs ministères et de la police, dans des pays de la région.

Certains passages de la proposition concernent les fonctionnaires chargés de la sécurité de l'État qui, de par leurs fonctions, risquent de violer certains droits s'ils n'appliquent pas comme il se doit les procédures militaires et policières et les principes universels des droits de l'homme.

La formation générale des fonctionnaires des forces armées des sociétés d'Amérique latine met en évidence leur manque de connaissances concernant leurs propres responsabilités en tant que principaux défenseurs des droits de l'homme et les principes et procédures appropriés qui leur permettent de remplir leurs fonctions sans porter atteinte aux droits des citoyens.

Les cours de formation aux droits de l'homme dispensés par l'Association pendant l'année 2002 étaient axés sur deux domaines bien définis :

- Pour les forces armées, la sécurité démocratique et les droits de l'homme;
- Pour les services de police, la déontologie, les procédures policières et les droits de l'homme.

Les participants comprenaient 420 hauts fonctionnaires des forces armées équatoriennes et plus de 280 fonctionnaires de la Police nationale, appartenant

notamment aux forces spéciales, comme les unités de lutte contre les stupéfiants ou les enlèvements et les équipes d'intervention et de sauvetage.

Programme d'intervention en cas d'urgence

Pendant plus de 10 ans, l'Association a travaillé en vue de mettre au point un système d'intervention en cas d'urgence prévoyant des secours humanitaires, la prévention des catastrophes et l'assistance aux populations touchées. Ce processus est également approprié pour renforcer les organisations communautaires, et il s'articule avec les actions de solidarité internationale.

Ainsi, l'Association a travaillé avec des collectivités frappées par des catastrophes naturelles.

Autres activités de promotion et de défense des droits de l'homme

Enquête sur les répercussions de la fumigation à la frontière entre la Colombie et l'Équateur; mission d'observation du processus électoral en Équateur; campagne pour que les enlèvements soient érigés en crimes contre l'humanité; publication d'un ouvrage sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans le cadre du conflit armé et de la fumigation des cultures de coca dans le Département de Putumayo (Colombie); publication portant sur les expériences en matière de construction de la paix dans les collectivités de *l'Ariare* en Colombie; présentation de la candidature de Baltasar Garzón pour le prix Nobel de la paix en 2002; parution de bulletins périodiques sur l'analyse et l'évolution de la situation des droits de l'homme dans les pays de la région (*What is Happening*).

Actions juridiques internationales

L'Association appuie les recours internationaux pour les affaires qui ne peuvent être jugées dans leur propre pays pour divers motifs juridiques. Pendant la période considérée, les affaires traitées ont notamment compris les suivantes : la fumigation; l'affaire « Fondo Vision » de la Banco Popular; l'affaire Daiki Maru; l'affaire Newmont Peru; l'affaire Jessica (déversement d'hydrocarbures dans les Galapagos); le procès contre les compagnies américaines de tabac; l'affaire Pablo Jaramillo.

Participation à des conférences et réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

- En 2002, organisation d'une conférence sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités;
- En octobre 1999, à Genève, lors de la Conférence mondiale, présentation devant M^{me} Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, du rapport sur les génocides et les ethnocides, et plus précisément sur la situation humanitaire critique dans les villages autochtones de l'Amazonie colombienne;
- En octobre 2002, participation à la session de la Commission des droits de l'homme à Genève, avec la Présidente de l'Organización de Pueblos Indígenas de la Amazonia Colombiana, M^{me} Cahuache, en présence de M. Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Présentation d'un rapport sur l'aggravation de la situation des droits de

l'homme dans les villages autochtones d'Amazonie à la frontière entre l'Équateur et la Colombie.

À cette occasion, l'Association, en collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales, a mis sur pied un forum sur la situation des droits de l'homme dans les villages autochtones de l'Amazonie colombienne.

Cour pénale internationale

Réunions de travail de la Cour pénale internationale (New York, 1999 à 2001).

Groupe de travail des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage

Participation à une conférence et à un atelier pour les organisations non gouvernementales luttant contre la traite des femmes (Genève, juin 1999).

Sous-Comité pour les droits de l'homme à l'Organisation des Nations Unies

L'Association et la Coordinadora de Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica ont présenté un rapport sur les violations des droits fondamentaux des peuples autochtones de l'Amazonie colombienne (Genève, mars 1999).

Groupe de travail pour la Déclaration des droits fondamentaux des habitants de villages autochtones

L'Association et la Confederación de Nacionalidades Indígenas del Ecuador ont participé au groupe de travail et lui ont présenté des propositions (Genève, octobre 1999).

UNESCO : Conférence des directeurs des organisations de défense des droits de l'homme (Paris, 1999)

En septembre 1999, présentation du rapport sur les droits de l'homme en Amérique latine, devant la Direction chargée des sciences sociales à l'UNESCO (Paris).

Coopération avec d'autres institutions des Nations Unies

PNUD-Association latino-américaine pour les droits de l'homme, Sécurité et démocratie, Équateur (1994-1999) (organisation de séminaires et d'ateliers et élaboration de publications, de vidéos et d'autres matériels pédagogiques, notamment).

UNESCO-Association latino-américaine pour les droits de l'homme : création de la radio d'Amazonie pour la paix, région du sud de l'Amazonie, Équateur (1997-1999). Radio à vocation binationale (ancienne zone de conflit territorial entre l'Équateur et le Pérou).

UNESCO-Association latino-américaine pour les droits de l'homme: exposition de photographies de femmes Shuar de Gualaquiza, 1998, Quito (1999).